



SOCIETE D'ETUDE, DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DE LA NATURE EN TOURAINE - SEPANT

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE D'ETUDE, DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DE LA NATURE EN TOURAINE - SEPANT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 7, rue Charles Garnier – 37200 TOURS

SOMMAIRE

	Pages
Rapport sur les comptes annuels	1 – 3
Comptes annuels	4 à 19

SOCIETE D'ETUDE, DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DE LA NATURE EN TOURAINE - SEPANT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 7, rue Charles Garnier – 37200 TOURS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de l'association,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOCIETE D'ETUDE, DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DE LA NATURE EN TOURAINE - SEPANT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOURS, le 03 mars 2021



ANH CONSULT
Commissaire aux Comptes
Représentée par Nicolas HALLIER

certifié conforme

ANH CONSULT
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493



Bilan actif

ANH CONSULT

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	1 042	1 042		
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	1 693	1 693		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	46 719	36 696	10 023	2 956
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	153		153	153
<i>Autres immobilisations financières</i>	781		781	781
Total I	50 388	39 431	10 957	3 890
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	155 207		155 207	130 400
<i>Autres créances</i>	171 648		171 648	66 350
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	64 695		64 695	93 386
<i>Charges constatés d'avance</i>	1 714		1 714	159
Total II	393 264		393 264	290 296
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	443 651	39 431	404 220	294 186
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

 Bilan passif

ANH CONSULT
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 mail ; nhallier@anhconsult.com
 Tel : 06 74 57 19 46
 RCS BLOIS 830 316 493

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	205 513	204 821
Excédent ou déficit de l'exercice	3 696	855
Situation nette (sous-total)	209 209	205 676
Subventions d'investissement		16 350
Total I	209 209	222 026
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 072	14 504
Dettes fiscales et sociales	44 697	38 494
Produits constatés d'avance	129 243	19 162
Total IV	195 012	72 160
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	404 220	294 186
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		195 012
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		


Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	718	0,20	2 605	0,67	-1 887	-72,42
Production vendue	169 075	47,04	224 141	57,34	-55 066	-24,57
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	181 473	50,49	161 057	41,20	20 416	12,68
Reprises et Transferts de charge	3 846	1,07	3 357	0,86	490	14,59
Cotisations	3 340	0,93			3 340	
Autres produits	4 877	1,36	6 706	1,72	-1 829	-27,27
Produits d'exploitation	363 329	101,08	397 865	101,79	-34 536	-8,68
Achats de marchandises	291	0,08	750	0,19	-459	-61,20
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	85 650	23,83	110 062	28,16	-24 412	-22,18
Impôts et taxes	4 697	1,31	4 103	1,05	594	14,48
Salaires et Traitements	220 983	61,48	221 796	56,74	-813	-0,37
Charges sociales	59 782	16,63	60 435	15,46	-653	-1,08
Amortissements et provisions	1 807	0,50	3 010	0,77	-1 203	-39,97
Autres charges			2		-2	-90,78
Charges d'exploitation	373 210	103,83	400 158	102,37	-26 948	-6,73
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 881	-2,75	-2 293	-0,59	-7 588	330,94
Opérations faites en commun						
Produits financiers	268	0,07	334	0,09	-66	-19,83
Charges financières						
Résultat financier	268	0,07	334	0,09	-66	-19,83
RESULTAT COURANT	-9 613	-2,67	-1 959	-0,50	-7 654	390,69
Produits exceptionnels	13 309	3,70	18 612	4,76	-5 303	-28,49
Charges exceptionnelles			15 798	4,04	-15 798	-100,00
Résultat exceptionnel	13 309	3,70	2 814	0,72	10 495	372,92
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	3 696	1,03	855	0,22	2 841	332,20
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	12 949		14 883		-1 934	-12,99
Prestations en nature	3 880		3 880			
Dons en nature						
Total des produits	16 829		18 763		-1 934	-10,31
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	3 880		3 880			
Personnel bénévole	12 949		14 883		-1 934	-12,99
Total des charges	16 829		18 763		-1 934	-10,31

ANH CONSULT
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 mail : nhallier@anhconsult.com
 Tel : 06 74 57 19 46
 RCS BLOIS 830 316 493

Règles et méthodes comptables

ANH CONSULT
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

Désignation de l'association : SEPANT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 404 220 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 3 696 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/01/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

ANH CONSULT
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

ANH CONSULT
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

ANH CONSULT
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Au cours de l'exercice, l'association a subi un confinement du fait de la pandémie sur le coronavirus, les activités ont été suspendues et il a été mis en place du chômage partiel, une partie de l'effectif a continué à travailler en télé-travail. L'association n'a pas eu recours au PGE.

Autres éléments significatifs

évènement postérieur à la clôture, la convention A Vos ID provisionnée pour un montant de 15 226, est conditionnée à l'acceptation lors de la commission Permanente du Conseil régional le 11 mars

ANH CONSULT

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

 Notes sur le bilan

ANH CONSULT
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 mail : nhallier@anhconsult.com
 Tel : 06 74 57 19 46
 RCS BLOIS 830 316 493

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 042			1 042
Immobilisations incorporelles	1 042			1 042
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 693			1 693
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	12 746			12 746
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 795	8 874	4 695	33 974
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	44 233	8 874	4 695	48 412
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	153			153
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	781			781
Immobilisations financières	934			934
ACTIF IMMOBILISE	46 209	8 874	4 695	50 388

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 042			1 042
Immobilisations incorporelles	1 042			1 042
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 693			1 693
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	12 746			12 746
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 838	1 807	4 695	23 950
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	41 276	1 807	4 695	38 388
ACTIF IMMOBILISE	42 319	1 807	4 695	39 431

ANH CONSULT

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

Notes sur le bilan

ANH CONSULT
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 mail : nhallier@anhconsult.com
 Tel : 06 74 57 19 46
 RCS BLOIS 830 316 493

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		1 807	1 807
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		1 807	1 807
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		4 695	4 695
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		4 695	4 695

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 329 349 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	781		781
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	155 207	155 207	
Autres	171 648	171 648	
Charges constatées d'avance	1 714	1 714	
Total	329 349	328 568	781
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

ANH CONSULT
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 mail : nhallier@anhconsult.com
 Tel : 06 74 57 19 46
 RCS BLOIS 830 316 493

	Montant
Factures à établir	86 793
Uniformalion à recevoir	1 350
Total	88 143

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	204 821	855	-163		205 513
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	855	-855	3 696		3 696
Situation nette	205 676		3 533		209 209
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	16 350			16 350	
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	222 026		3 533	16 350	209 209

Notes sur le bilan

ANH CONSULT
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 mail : nhallier@anhconsult.com
 Tel : 06 74 57 19 46
 RCS BLOIS 830 316 493

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 195 012 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 072	21 072		
Dettes fiscales et sociales	44 697	44 697		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	129 243	129 243		
Total	195 012	195 012		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 918
Dettes provis. pr congés à payer	15 109
Personnel primes à verser	6 865
Charges sociales s/congés à payer	6 234
Charges à payer	4 519
Total	51 645

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

ANH CONSULT
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 mail : nhallier@anhconsult.com
 Tel : 06 74 57 19 46
 RCS BLOIS 830 316 493

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 714		
Total	1 714		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	32 985		
Total	32 985		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

ANH CONSULT
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 mail : nhallier@anhconsult.com
 Tel : 06 74 57 19 46
 RCS BLOIS 830 316 493

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Ventes de marchandises	718
Prestations non lucratives	120 619
Prestations lucratives	48 056
Cotisations	3 340
TOTAL	173 133

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 911 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<i>Fonctionnement</i>	243 725	243 725	132 450		111 275
Total	243 725	243 725	132 450		111 275

Notes sur le compte de résultat

ANH CONSULT

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		19 780	108 452		53 241	181 473
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			13 309			13 309
						194 782

Charges et Produits exceptionnels

ANH CONSULT

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		13 309
TOTAL		13 309


Autres informations

ANH CONSULT
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 mail : nhallier@anhconsult.com
 Tel : 06 74 57 19 46
 RCS BLOIS 830 316 493

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	12 949	14 883
Prestations en nature	3 880	3 880
Dons en nature		
Total	16 829	18 763
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	3 880	3 880
Prestations		
Personnel bénévole	12 949	14 883
Total	16 829	18 763